

Porte-parole
Bernhard Stricker, lic. phil.
Waaghausgasse 5
3011 Berne BE

COMMUNIQUE DE PRESSE
BERNE, le 1^{er} avril 2010
Embargo : 1.4.2010, 10h00

Tél. +41 (0)31 311 40 91
Natel +41 (0)79 318 40 23
Fax +41 (0)31 311 28 69
E-mail b.stricker@bluewin.ch

Dépôt de l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » le 1^{er} avril 2010

La population suisse témoigne de son engagement pour la médecine de famille

En quelque cinq mois, 200 000 signatures ont été collectées : les Suissesses et les Suisses soutiennent énergiquement l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » des médecins de famille Suisse, exprimant ainsi leur volonté de garantir la médecine de premier recours sur le long terme et de prévenir le manque de médecins de famille qui menace. En effet, si rien n'est fait, dans onze ans, seuls 25% des médecins de famille actuels exerceront encore leur activité.

Ce résultat exceptionnel n'aurait pas été possible sans le soutien et l'engagement de la population. Le comité d'initiative considère qu'il souligne également l'ancrage profond de la médecine de famille au sein de celle-ci. Dans notre pays, les particuliers sont les « alliés naturels » des médecins de famille car ils partagent les mêmes intérêts que ceux-ci et ont pour souci de conserver une médecine de premier recours d'un excellent niveau. La collecte de signatures a déjà donné lieu à une alliance politique entre les patients/la population et les médecins de famille jamais observée jusqu'à présent sous cette forme à l'échelon national et qui comporte un potentiel de succès politique considérable.

S'ajoute à cela une efficacité politique impressionnante : à peine 45 semaines après la décision de principe et 24 semaines après le début de la collecte des signatures, l'initiative est déjà à la Chancellerie fédérale, le processus politique est ainsi lancé. Cette efficacité est un signal adressé au Conseil fédéral et au Parlement pour qu'ils traitent rapidement cette affaire. En effet, le temps est compté : le manque de médecins de familles qui s'affirme de manière toujours plus marquante exige une réaction immédiate. Actuellement, la Suisse s'oriente vers un déficit massif de médecins de famille et rien ne vient ralentir la tendance. Tous les constats et pronostics actuels soulignent une carence dramatique dans la médecine de famille. A moyen et long terme, l'écart entre l'offre et la demande prendra une ampleur tragique si rien n'est entrepris pour y remédier.

Selon une étude représentative de l'université de Bâle, d'ici 2016, la moitié des médecins de famille actuellement en exercice seront à la retraite. D'ici 2021, cette proportion passera même à 75%. Cela signifie que, dans un délai de six ans, il faudra trouver quelque 3200 médecins de famille (4700 à horizon de onze ans) pour assumer la même charge de travail que ceux qui s'en iront, et ce uniquement afin de maintenir le statut quo. En d'autres termes : si rien n'est fait et que la tendance actuelle se poursuit, dans onze ans, seuls 25% des médecins de famille exerçant actuellement travailleront encore. Les études de l'université de Bâle sur les professions ont par ailleurs révélé que seuls 10% de tous les étudiants en médecine envisagent d'exercer la médecine de famille. La plupart de ceux-ci (60 à 70%) seront des femmes.

Des facteurs externes viennent s'ajouter à tous ces éléments : l'allongement de l'espérance de vie fait augmenter le nombre de patients âgés et de malades chroniques, et donc de traitements des maladies liées à l'âge. La plupart de ces maladies sont du ressort de la médecine de famille. Le besoin d'un suivi par le médecin de famille ne fera qu'augmenter à l'avenir, tant du point de vue qualitatif que sous l'aspect quantitatif.

Secrétariat
Effingerstrasse 54
Postfach/CP 6052
CH-3001 Berne

phone +41 (0)31 389 92 90
fax +41 (0)31 389 92 88

Secrétariat
Médecins de famille suisses
Oberplattenstrasse 73
9620 Lichtensteig

+41 (0)71 988 66 40
+41 (0)71 988 66 41

Berufsverband der Haus- und Kinderärztinnen Schweiz
Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Associazione dei medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera
Associazium dals medis da chasa e d'uffants Svizra

www.medecinsdefamille.ch
info@medecinsdefamille.ch

Toutefois, jusqu'à présent, toutes les tentatives visant à couvrir ce besoin et à combler le manque de médecins de famille ont échoué au niveau politique.

L'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » est le premier projet d'envergure de la nouvelle association professionnelle créée le 17 septembre 2009 des médecins de famille et de l'enfance Suisse (« Médecins de famille Suisse ») et la plus importante motion politique de l'histoire du corps médical helvétique. Toutes les sociétés de médecine de premier recours existantes qui ont adhéré à la nouvelle association ont participé au lancement de l'initiative.

Ce n'est pas un hasard si le comité d'initiative est composé exclusivement de (26) médecins de famille. Il s'agit de réagir aux expériences négatives faites tout au long des années : les médecins de famille ont fait confiance trop longtemps à la « politique » et aux « autorités ». Et ils ont été déçus trop longtemps par ceux qui n'ont pas réussi à soutenir efficacement la médecine de famille.

Toutefois, « Médecins de famille Suisse » et le comité d'initiative rechercheront le dialogue avec les politiciens et les prieront de rejoindre le comité d'initiative comme l'ont déjà fait 50 conseillères et conseillers nationaux et des Etats au moment du dépôt de cette initiative.

Ce dépôt le 1^{er} avril 2010 ne marque pas uniquement le début de la procédure politique au Parlement. Le comité d'initiative lancera, dans les années à venir, une campagne grand public pour améliorer l'image et le prestige des médecins de famille et familiariser la population dans son ensemble ainsi que les médias aux besoins de la médecine de famille.

Les auteurs du texte de l'initiative

Après s'être mis d'accord sur les contenus à inclure dans le texte de la Constitution, les médecins de famille ont chargé le Prof. Dr. iur. et lic. oec. Heinrich Koller, Professeur de droit public à la faculté de droit de l'université de Bâle et ancien directeur de l'Office fédéral de la justice (1988-2006) de rédiger un texte approprié. La forme actuelle de l'initiative est surtout son œuvre. Pour ce faire, il a eu recours aux conseils des juristes de la santé, le Prof. Dr. iur. Thomas Gächter (titulaire de la chaire de droit public, administratif et des assurances sociales de l'université de Zurich) et le Prof. Dr. iur. Thomas Poledna (Professeur titulaire de droit public à l'université de Zurich).

Pour toute question, contacter:

- Prof. Dr méd. Peter Tschudi, président du comité d'initiative, Tél. 079 232 74 08
- Dr François Héritier, vice-président de l'association des médecins de famille et de l'enfance Suisse (« Médecins de famille Suisse »), Tél. 079 280 09 89
- Dr méd. Franco Denti, vice-président du comité d'initiative, Tél. 079 686 77 66
- Pour plus d'informations, consulter www.jzh.ch et www.medecinsdefamille.ch